

REGLES APPLICABLES A TOUS LES TOURNOIS A.F.T. 2024

Table des matières

REGLES APPLICABLES A TOUS LES TOURNOIS A.F.T. 2024.....	1
INSCRIPTIONS.....	2
VOUCHER.....	3
PASSEPORT.....	3
CRITERIUM.....	4
1. CATEGORIES ADULTES.....	4
1.1. En SIMPLES.....	4
1.2. En DOUBLES.....	6
2. CATEGORIES JEUNES.....	7
1.1. En SIMPLES.....	8
1.2. En DOUBLES.....	9
PARTICULARITE.....	9

Note : la notion de « vacances scolaires » fait référence à celles de la fédération Wallonie-Bruxelles

- Les règles applicables à toutes les compétitions A.F.T. sont en vigueur.
- Les règles décrites ci-après sont des précisions spécifiques pour les tournois organisés en A.F.T.

INSCRIPTIONS

Le juge-arbitre a le devoir de limiter le nombre d'inscriptions qu'il accepte, en fonction des spécificités de son tournoi (nombre et type de terrains, date, durée, catégories, etc...).

Le juge-arbitre a le droit de limiter anticipativement certaines catégories.

MAIS, pour rappel, le joueur doit avoir la possibilité de :

- modifier ses disponibilités jusqu'au mardi précédant la date officielle du début de la compétition, à 20 heures.
- se désinscrire jusqu'au lundi précédant la date officielle du début de la compétition, à 20 heures
- uniquement par l'intermédiaire et selon la décision du juge arbitre, s'inscrire ou se désinscrire entre le lundi 20 heures et le mardi 20 heures qui précèdent la date officielle du début de la compétition.

Cela signifie qu'aucun tirage au sort ne peut être effectué avant la date officielle de clôture, à savoir le mardi précédant la date officielle du début de la compétition.

Aucun ajout ou retrait de joueurs ne peut être effectué après la date officielle de clôture des inscriptions.

Néanmoins, le juge-arbitre peut encore corriger des anomalies (âge, classement) parmi les joueurs inscrits à son tournoi, le mercredi précédant la date officielle du début de la compétition.

Les tableaux doivent être publiés sur le site de l'AFT le mercredi précédant la date officielle du début de la compétition, pour minuit au plus tard.

VOUCHER

Lors d'une même « semaine compétition », et dans les catégories d'un même groupe d'âge, les joueurs des deux classements les plus élevés de chaque catégorie reçoivent un voucher.

Ce voucher leur permet de s'inscrire uniquement dans la catégorie directement supérieure.

Ils l'obtiennent d'office pour chaque semaine où ils s'inscrivent dans leur catégorie de base.

Ces vouchers peuvent être utilisés durant la saison en cours, au choix du joueur, lors de la semaine où il l'a obtenu, ou lors d'une autre semaine.

PASSEPORT

Un passeport, valable pour toute la saison dans la catégorie directement supérieure, est attribué au joueur dès qu'il gagne 2 tournois dans sa catégorie de base et/ou dans la catégorie supérieure.

La notion de "catégorie directement supérieure" s'envisage sur les 2 axes suivants :

- Dans la même catégorie d'âge :
 - Grade 2 > Grade 1.
 - Grade 1 > BJC.
 - Grade 1 et BJC > adultes (pour les -13 ans).

- Dans la catégorie d'âge supérieure, avec le classement fédéral adapté:
 - pour les - 9 et - 11 ans : moins 2 classements
 - pour les - 13 ans : le classement obtenu en « adultes »

L'obtention de ce passeport permet cependant encore au joueur de s'inscrire à des tournois dans sa catégorie de base.

Pour plus de précisions sur les vouchers et les passeports, consulter le document explicatif relatif à ces deux points.

CRITERIUM

Toutes les catégories organisées dans le cadre des tournois (sauf les tournois du B.J.C.) comptent pour le critérium régional dont le club organisateur dépend.

Chaque région élabore les règles de son critérium régional.

A la fin de la saison, un tour final est organisé pour les qualifiés des critères régionaux.

Remarque :

- un tour final des catégories Dames, Messieurs, Doubles Dames catégories 5 et 6, Doubles Mixtes et Messieurs catégories 4, 5 et 6, est organisé au niveau national.
- il n'y pas de tour final pour les catégories Doubles Dames 1 à 4 et 7 à 8, et pour les catégories Doubles Mixtes et Messieurs 1 à 3 et 7 à 8.
- pour toutes les autres catégories, un tour final est organisé au niveau de l'A.F.T.

Pour plus de précisions, consulter les documents " Règlement du critérium national " et "Règlement des Masters Juniors et Seniors "

1. CATEGORIES ADULTES

Seules les catégories ci-après sont autorisées.

Pour chacun de leurs tournois, les clubs choisissent les catégories qu'ils souhaitent organiser.

Les tournois du B.C. (Belgian Circuit) sont gérés par la ligue dont les clubs organisateurs dépendent.

Tous les autres tournois sont gérés par la région dont les clubs organisateurs dépendent.

1.1. En SIMPLES

Catégories	Classement minimum	Classement maximum
Dames 1 (B.C.)	« 90 pts »	« 115 pts »
Dames 2	« 65 pts »	« 85 pts »
Dames 3	« 35 pts »	« 60 pts »
Dames 4	« 15 pts »	« 30 pts »
Dames 5	« 3 pts »	« 10 pts »

Dames 25/1	« 65 pts »	« 115 pts »
Dames 25/2	« 35 pts »	« 60 pts »
Dames 25/3	« 15 pts »	« 30 pts »
Dames 25/4	« 3 pts »	« 10 pts »

Dames 40/1	« 65 pts »	« 85 pts »
Dames 40/2	« 35 pts »	« 60 pts »
Dames 40/3	« 15 pts »	« 30 pts »
Dames 40/4	« 3 pts »	« 10 pts »

Dames 55/1	« 35 pts »	« 60 pts »
Dames 55/2	« 15 pts »	« 30 pts »
Dames 55/3	« 3 pts »	« 10 pts »

Catégories	Classement minimum	Classement maximum
Messieurs 1 (B.C.)	« 95 pts »	« 115 pts »
Messieurs 2	« 75 pts »	« 90 pts »
Messieurs 3	« 55 pts »	« 70 pts »
Messieurs 4	« 35 pts »	« 50 pts »
Messieurs 5	« 15 pts »	« 30 pts »
Messieurs 6	« 3 pts »	« 10 pts »

Messieurs 35/1 (B.C.)	« 75 pts »	« 115 pts »
Messieurs 35/2	« 75 pts »	« 90 pts »
Messieurs 35/3	« 55 pts »	« 70 pts »
Messieurs 35/4	« 35 pts »	« 50 pts »
Messieurs 35/5	« 15 pts »	« 30 pts »
Messieurs 35/6	« 3 pts »	« 10 pts »

Messieurs 50/1	« 75 pts »	« 90 pts »
Messieurs 50/2	« 55 pts »	« 70 pts »
Messieurs 50/3	« 35 pts »	« 50 pts »
Messieurs 50/4	« 15 pts »	« 30 pts »
Messieurs 50/5	« 10 pts »	« 3 pts »

Messieurs 60/1	« 55 pts »	« 70 pts »
Messieurs 60/2	« 35 pts »	« 50 pts »
Messieurs 60/3	« 15 pts »	« 30 pts »
Messieurs 60/4	« 3 pts »	« 10 pts »

1.2. En DOUBLES

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII
	140 à 230 pts	110 à 150 pts	80 à 120 pts	50 à 90 pts	20 à 60 pts	10 à 30 pts	6 à 15 pts	6 à 8 pts
DAMES	x	x	x	x	x	x	x	x
MESSIEURS	x	x	x	x	x	x	x	x
MIXTES	x	x	x	x	x	x	x	x

	I	II	III	IV	V	VI
	80 à 120 pts	50 à 90 pts	20 à 60 pts	10 à 30 pts	6 à 15 pts	6 à 8 pts
DAMES 45	x	x	x	x	x	x
MESSIEURS 45	x	x	x	x	x	x
MIXTES 45	x	x	x	x	x	x

N.B. : les points renseignés sont ceux d'une paire

2. CATEGORIES JEUNES

Seules les catégories ci-après sont autorisées.

Les tournois du B.J.C. (Belgian Junior Circuit) sont gérés par la ligue dont les clubs organisateurs dépendent.

Les autres tournois sont gérés par la région dont les clubs organisateurs dépendent.

NORMES d'ORGANISATION :

Catégories	Période	Durée	Nombre de tournois	Nombre de catégories à organiser
B.J.C.	Congés scolaires	une « semaine compétition »	- 15 ans: 2 par an	10 catégories : -9, -10, -11, -13 et -15 ans en F et G
			- 13 ans: 4 par an	
			- 9,10,11 ans: 7 par an	
Grade 1	Congés scolaires ou hors congés scolaires		2 par région et « semaine compétition »	7 catégories : -9 Mixtes, et -11, -13, -15 en F et G
Grade 2	Congés scolaires	* une « semaine compétition », uniquement du lundi au dimanche	4 par région et « semaine compétition »	7 catégories : -9 Mixtes, et -11, -13, -15 en F et G
	Hors congés scolaires			Minimum 4 catégories (50% F et 50% G des mêmes catégories d'âge), parmi les -9, -11, -13 et -15 ans
Grade 3	Congés scolaires	3 jours à l'intérieur d'une « semaine compétition », uniquement du lundi au samedi	illimité	Min. 4 catégories parmi les -9, -11 et -13 ans
	Hors congés scolaires	1 à 3 jours	illimité	Au choix

* - Si le 25/12 **ou** le 01/01 tombent un des jours de la « semaine compétition », le club a la possibilité de débiter son tournoi le dimanche qui précède la date officielle du début de son tournoi; le jour férié n'est alors pas utilisé, sauf accord des joueurs.

- Si les 25/12 **et** 01/01 tombent deux des jours de la « semaine compétition », le club a la possibilité de débiter son tournoi le samedi qui précède la date officielle du début de son tournoi; le jour férié n'est alors pas utilisé, sauf accord des joueurs.

- Les autres jours fériés sont considérés comme des jours durant lesquelles le tournoi se déroule normalement.

1.1. En SIMPLES

Catégories	Classement minimum	Classement maximum
JF -9 BJC	9.4	9.1
JG -9 BJC	9.3	9.1
-9 ans mixtes Grade 1	9.5	9.1
-9 ans mixtes Grade 2	9.8	9.3
-9 ans mixtes Grade 3	9.8	9.6
JF -10 BJC	11.4	11.1
JG -10 BJC	11.3	11.1
JF -11 BJC	11.2	11.1
JF -11 Grade 1	11.5	11.1
JF -11 Grade 2	11.8	11.3
JF -11 Grade 3	11.8	11.6
JG -11 BJC	11.1	11.1
JG -11 Grade 1	11.5	11.1
JG -11 Grade 2	11.8	11.3
JG -11 Grade 3	11.8	11.6
JF -13 BJC	13.1	« 115 pts »
JF -13 Grade 1	13.5	13.1
JF -13 Grade 2	13.8	13.3
JF -13 Grade 3	13.8	13.6
JG -13 BJC	13.1	« 115 pts »
JG -13 Grade 1	13.5	13.1
JG -13 Grade 2	13.8	13.3
JG -13 Grade 3	13.8	13.6
JF -15 BJC	« 75 pts »	« 115 pts »
JF -15 Grade 1	« 35 pts »	« 115 pts »
JF -15 Grade 2	« 15 pts »	« 30 pts »
JF -15 Grade 3	« 3 pts »	« 10 pts »
JG -15 BJC	« 70 pts »	« 115 pts »
JG -15 Grade 1	« 35 pts »	« 115 pts »
JG -15 Grade 2	« 15 pts »	« 30 pts »
JG -15 Grade 3	« 3 pts »	« 10 pts »

Pour plus de précisions sur les tournois « grade 3 », consulter le document « Règles applicables à tous les tournois GRADE 3 ».

Pour plus de précisions sur les tournois « B.J.C. », consulter le document « Règles applicables à tous les tournois du B.J.C. ».

1.2. En DOUBLES

Aucune catégorie n'est organisée.

PARTICULARITE

ANNULATION TOURNOI

Dès l'ouverture des inscriptions à un tournoi, et sauf cas de force majeure (ex : tornade, vandalisme , etc ...), le club organisateur ne peut unilatéralement décider de l'annulation ou de l'interruption de son tournoi.

Si unilatéralement ou après un refus de sa demande, un club décide de ne pas organiser son tournoi, ou de l'interrompre sans accord préalable, les sanctions suivantes sont appliquées:

1. Si la clôture officielle des inscriptions a eu lieu :

- Amende forfaitaire correspondant à trois fois le montant du droit d'inscription annoncé lors de la demande de son tournoi, multiplié par le nombre d'inscrits.
- Paiement de toutes les redevances et les amendes prévues au niveau de la FRBT, de la ligue et/ou de la région dont le club dépend (Belgian circuit, critérium, etc...)
- Paiement des amendes prévues pour des finales non arbitrées au niveau de la région dont le club dépend
- Perte de priorité lors de l'établissement du calendrier des tournois de la saison suivante

2. Si des matchs du tournoi ont débuté :

- Mêmes sanctions que celles décrites au point 1. ci-dessus
- Remboursement des montants d'inscriptions perçus pour les joueurs encore en lice au moment de l'interruption du tournoi.
- Si organisation de catégories du Belgian Circuit, paiement aux joueurs du price money en rapport avec le stade atteint